



La lettre de la sénatrice

***Mercredi 16 novembre 2022
Lettre d'information bimensuelle n°37***

Mesdames, Messieurs, Chers (ères) collègues,

Avant que ne débute l'examen du projet de loi de finances 2023, après son passage en 49.3 à l'Assemblée Nationale, j'ai souhaité revenir sur le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables pour lequel j'étais cheffe de file de mon groupe lors de l'examen en séance publique.

La question du rôle du maire dans la planification et l'implantation des projets a été l'objet d'intenses débats avant qu'un compromis ne soit trouvé conciliant implication des élus et nécessité d'accélération.

L'examen du projet de loi de finances de la Sécurité sociale qui s'est clôturé mardi révèle un budget qui n'est pas à la hauteur de l'urgence à opérer une refondation structurelle de l'hôpital public et lutter efficacement contre les déserts médicaux.

Ce budget s'inscrit dans les précédents; il n'est pas de nature à répondre aux besoins toujours plus prégnants en matière de santé sur nos territoires, laissant aux collectivités territoriales la lourde responsabilité d'inventer sans cesse de nouveaux critères d'attractivité pour faire venir du personnel de santé et le conserver.

Vous trouverez également dans cette lettre d'information mon soutien au maintien de l'EHPAD de Vergt ainsi que la réponse du ministre de la Santé suite à mon interpellation sur la situation des urgences dans notre département.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,

Actualité au Sénat



Le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adopté après d'intenses débats

Le Sénat a adopté dans la nuit de vendredi à samedi 5 novembre le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables. Après avoir connu des évolutions importantes de la part de la Commission d'Aménagement et du Développement durable du Sénat, ce texte a fait l'objet d'intenses débats lors de son examen dans l'hémicycle, notamment sur le rôle des maires dans l'implantation et la planification.

Un compromis a été trouvé au "droit de véto" par l'instauration d'un nouveau dispositif prévoyant une planification ascendante, partant des territoires et permettant aux maires d'avoir le dernier mot sur les implantations, l'avis conforme de la commune étant requis.

Cheffe de file de mon groupe lors de l'examen de ce projet de loi, j'ai rappelé à la ministre Agnès PANNIER-RUNACHER qu'**une accélération intensive ne pouvait faire l'économie de l'association des acteurs du territoire. Sur le même sujet, mon amendement incluant les conseils départementaux dans le choix des zones propices à l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables a été adopté.**

[Lire la vidéo de mon intervention](#)



PLFSS 2023 – Face à l'inflation, un budget de la sécurité sociale qui manque d'ambition

Mardi 16 novembre, le Sénat a adopté le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2023. Ce texte s'inscrit dans la lignée des précédents et manque d'ambition pour accompagner l'hôpital public dans ses missions essentielles et lutter efficacement contre les déserts médicaux.

En présentant une augmentation du budget de 3.7% pour la branche maladie alors qu'il en faudrait 4% pour simplement faire face à l'évolution naturelle des dépenses de santé ;

En présentant une augmentation du budget pour l'hôpital public de 4.1% quand l'inflation est estimée par la Banque de France à 4.7%,

Le PLFSS affiche des fonds supplémentaires qui vont être totalement absorbés par l'augmentation des coûts sans permettre à nos hôpitaux de recruter, revaloriser son personnel et investir.

Face à l'inflation, le budget voté correspond en réalité à une coupe budgétaire pour les hôpitaux comprise entre 1 et 2 milliards d'euros.

Les trouver n'était pas utopiste, et mon groupe parlementaire et moi-même avons porté, durant tout l'examen de ce PLFSS une autre vision de notre système de santé.

[Lire la suite](#)



Nos propositions face à la crise énergétique

Avec Eliane Assassi, présidente du groupe Communiste Républicain et Écologiste et mes collègues Fabien Gay et Céline Brulin, nous avons présenté à la presse nos propositions pour faire face à la crise énergétique lors d'une conférence de presse au Sénat.

Nous suggérons de :

- protéger les collectivités territoriales de la hausse des prix de l'énergie
- revaloriser le chèque énergie et interdire les coupures
- constituer un véritable service public de l'énergie
- sortir des mécanismes concurrentiels du marché unique européen

Après être revenue sur les éléments saillants des débats sur le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, j'ai présenté notre proposition de loi visant à garantir les objectifs climatiques de la France et permettre le financement de la bifurcation écologique.

A l'heure de l'accélération du dérèglement climatique, il est nécessaire de définir des contreparties environnementales aux financements publics.

Nous présenterons notre proposition de résolution visant au retour des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz pour les collectivités territoriales en séance publique le 7 décembre.

Actualité en circonscription

A la rencontre des élus de la communauté de communes Dronne et Belle



Jeudi 10 novembre, je rencontrais les élus de la communauté de communes de Dronne et Belle en préambule d'un conseil communautaire.

Ces rencontres au plus près du territoire sont toujours des moments de franche discussion qui me permettent d'enrichir mes travaux parlementaires et me conforte dans ma conviction que les territoires ruraux recèlent de capacités d'initiatives et d'innovation que nous devons ardemment défendre au Sénat et accompagner.

De chaleureux remerciements à son président Jean-Paul Couvy et aux élus présents pour l'accueil réservé et la qualité de nos échanges.

EHPAD de VERGT: le groupe KORIAN doit revenir sur sa décision

Le 4 novembre dernier, j'ai alerté le ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe COMBE, sur l'intention du groupe Korian de restructurer son offre d'accueil en Dordogne et l'annonce de la fermeture de son établissement situé à VERGT, pouvant accueillir 26 résidents.

Cette fermeture purement comptable vient fragiliser un territoire rural et ne répond pas aux objectifs du Bien-Vieillir énoncés par le Gouvernement alors que débute les premiers ateliers citoyens du Conseil National de la Refondation.

Ci-dessous mon courrier:



Monsieur Jean-Christophe COMBE
Ministre

Ministère de la Santé et la Prévention
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Périgueux, le 4 novembre 2022

MARIE-CLAUDE
VARAILLAS

SÉNATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRÉSIDENTE
COMMISSION
D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DÉLÉGATION
AU DROIT DES FEMMES

CONSEILLÈRE
DÉPARTEMENTALE
CANTON ISLE MANOIRE

Monsieur le Ministre,

J'ai été récemment interpellée par les élus du canton de Vergt, en Dordogne, à la suite de l'annonce par le groupe KORIAN de la fermeture de l'EHPAD « Korian Maison du Pays de Vergt » qui accueille 26 lits et 18 salariés.

En effet, ce grand groupe privé annonce un projet de restructuration de leurs trois établissements sur le territoire du Grand Périgueux avec un transfert des 26 lits de Vergt sur les deux établissements de l'agglomération. Cette restructuration a lieu alors même que l'EHPAD de Vergt est complet et offre un service de proximité où salariés et résidents se connaissent et à proximité des familles.

Ce que révèle le projet de restructuration porté par KORIAN est un problème systémique dans un secteur particulièrement marqué par les dérives lucratives, où les dépenses sont « rationalisées », pour ne pas dire réduites, et les sous-effectifs constants. Alors que nos aînés ont besoin de soins, d'accompagnement et d'humanité, les groupes privés se basent sur un modèle économique axé sur la rentabilité avec pour conséquence une souffrance au travail du personnel soignant et accompagnant qui se répercute sur les personnes âgées et les familles.

Décider de fermer cette petite structure, particulièrement dans le territoire rural et agricole de Vergt, touche à une question de dignité pour ses résidents qui sont principalement « des gens de la Terre », des agriculteurs dont on sait, Monsieur le Ministre, pour nombre d'entre eux la rudesse d'une vie de labeur. Les transférer, malgré eux, à plus d'une heure de route de leur famille, dans un nouveau service avec un personnel inconnu, peut s'avérer lourd de conséquences sur la santé physique et mentale des résidents.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

SÉNAT

.../...
De plus, cette fermeture aurait des répercussions sur l'équilibre économique du territoire puisque la commune de Vergt (1700 habitants) accueille une Maison de Santé et une pharmacie, un pôle « santé » qui serait immanquablement bouleversé, alors que l'on sait les difficultés de nos territoires ruraux à faire face à la désertification médicale.

Alors que les premiers ateliers citoyens du Conseil national de la refondation sur le bien-vieillir se déroulent, je vous sais attaché, Monsieur le Ministre, à une meilleure prise en charge de nos aînés et à l'amélioration des services en EHPAD.

Aussi, je vous demande d'examiner avec toute l'attention nécessaire le projet de restructuration de KORLAN afin de signaler à ce groupe privé que la fermeture de l'EHPAD de Vergt ne s'inscrit dans aucune des orientations politiques du Bien-Vieillir voulue par l'État.

De plus, cette situation qui fait écho, dans une moindre mesure, au scandale ORPEA révélé il y a quelques mois, nous alerte et oblige. Nous devons faire évoluer la législation car il n'est plus admissible qu'une entreprise privée lucrative bénéficiant de fonds publics puisse agir de la sorte, sans « garde-fous » publics renforcés.

Sachant pouvoir compter sur votre détermination, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Claude VARAILLAS



Situation du Centre hospitalier Jean LECLAIRE: le ministre confirme une restructuration sans en préciser le montant ni le calendrier

Alertée par les élus du Sarladais, j'avais interpellé le ministre de la Santé sur la situation préoccupante des services d'urgences en Dordogne et particulièrement au Centre hospitalier Jean Leclaire de Sarlat.

Dans sa réponse, si le ministre élude la question du fonctionnement en mode dégradé des urgences, il confirme le financement d'une restructuration le Centre Hospitalier Jean Leclaire, sans pour autant en préciser le montant ni le calendrier.

Cette réponse reste insatisfaisante et je ne manquerai pas de continuer à appuyer une nécessaire urgence à agir en faveur du CH Jean Leclaire, à travers mes échanges avec l'ARS, Monsieur le Préfet et les services de l'État:

Le Ministre

Paris, le 07 NOV. 2022

Nos Réf : D-22-021952 / DDC-DREG-CP / ars-mc
Vos Réf : votre courrier du 18 août 2022

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation du centre hospitalier Jean Leclaire à Sarlat-la-Canéda.

Dans un contexte de crise sanitaire, notre système de santé fait face à des tensions importantes sur le plan des ressources humaines. Ces difficultés résultent de facteurs structurels (pénurie de soignants) et sociétaux (les aspirations des professionnels évoluent). La Dordogne ne déroge malheureusement pas à ce constat national concernant la désertification médicale tant au niveau hospitalier qu'ambulatoire.

Face à cette situation, le Service d'aide médicale urgente (SAMU) et le centre hospitalier de Périgueux (la direction commune du centre hospitalier de Sarlat), ont présenté à l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine un projet hospitalier d'Équipe paramédicale de médecine d'urgence (EPMU) dès la fin d'année 2021. Cette équipe intervient en l'absence de Structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) sur le territoire, en avance de phase du SMUR le plus proche, afin de prendre en charge les urgences vitales.

En Nouvelle-Aquitaine, le maintien des SMUR est priorisé et la régulation des entrées aux urgences par le SAMU permet de dégager du temps médical au profit des SMUR. Cependant, pour certains services d'accueil des urgences/SMUR, il est difficile de conserver le nombre de médecins qualifiés en médecine d'urgence nécessaire pour maintenir le SMUR, malgré la régulation des entrées.

Une territorialisation des services mobiles est ainsi mise en place avec les SMUR limitrophes (à trois reprises durant l'été alors que l'EPMU composée de professionnels des services d'urgence a été mobilisée cinq fois).

Le 1er juillet 2022, les mesures estivales mises en œuvre pour soutenir les urgences hospitalières sont également venues étoffer cette organisation en permettant de créer d'autres dispositifs tels qu'une équipe mobile de télé-médecine ou une astreinte infirmière en lien avec le SAMU.

A cet effet, le nord Dordogne et le Ribéracois, en carence de médecins généralistes, et donc fragilisés pour répondre aux besoins de soins non programmés ne relevant pas des services d'urgence, ont été priorités.

Madame Marie-Claude VARAILLAS
Sénatrice de la Dordogne
Conseillère départementale
« Espace Louis Aragon »
1 place du 8 Mai 1945
24000 PERIGUEUX

Tel : 01 40 56 60 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dsi-0140-56600@ars-nouvelle-aquitaine.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <http://www.data.gouv.fr/fr/mettre-articles/donnees-personnelles-et-coop2>

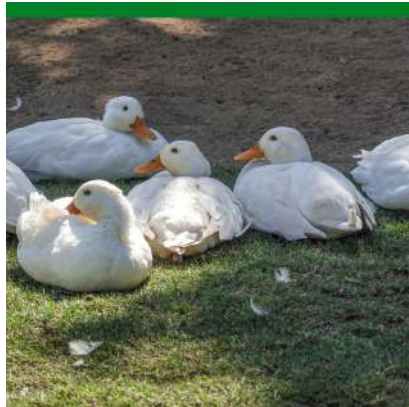


Le centre hospitalier Jean Leclair, qui constitue un maillon essentiel de l'offre de soins sur le territoire, gagnera en attractivité pour les professionnels médicaux et paramédicaux, grâce aux financements alloués au titre des moyens pour sa restructuration, mais également pour de nouveaux mécanismes de rémunération des médecins.

En vous assurant de mon attention, je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma considération distinguée.



François BRAUN



Grippe aviaire: mesures d'indemnisation et vaccination

Lors d'une visioconférence avec les services du ministère de l'agriculture, il a été annoncé aux parlementaires concernés que face au risque élevé le reconfinement des volailles était la seule solution pour préserver un maximum d'élevages. Le ministre Marc Fesneau laisse toutefois entrevoir une possible adaptation du dispositif pour les petites structures. Nous devrions avoir des précisions dans les prochaines semaines.

Concernant la vaccination, l'expérimentation est en cours avec l'objectif d'aboutir à un vaccin à la sortie de l'hiver, pour une commercialisation en 2024.

Les indemnisations du précédent épisode sont en cours et les services de la DDT sont fortement mobilisés pour aboutir à un paiement rapide.



Cérémonie du 11 novembre

J'ai participé à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 à Périgueux, aux côtés de Monsieur le Préfet, Madame la maire de Périgueux, des élus et des associations d'anciens combattants.

Une foule nombreuse et beaucoup d'enfants présents, dont les élèves des collèges Clos Chassaing et Montaigne, venus entretenir la flamme de la mémoire de la Première guerre mondiale et rendre hommage à nos morts pour la France.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE

Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des enfants: [ici](#)

“
Questions écrites au
gouvernement”



Retrouvez les dernières questions écrites adressées aux membres du Gouvernement:

- **Question écrite adressée à M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées** sur la situation des professionnels du secteur du handicap: [ici](#)
- **Question écrite adressée à Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées** sur l'absence de prise en considération des activités de loisirs et vacances à destination des personnes handicapées majeures: [ici](#)
- **Question écrite adressée à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie** sur la mise en œuvre du plan pollinisateur 2021-2026: [ici](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

